



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU BAIL MOBILITE DU  
LOGEMENT MEUBLE SIS 59 RUE DE LA JARRY,  
2EME ETAGE DROITE POUR LA PERIODE DU 27  
FEVRIER 2023 AU 14 OCTOBRE 2023 INCLUS**

**DÉCISION N° DM-23-179  
EN DATE DU 22 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué à l'administration générale ;

**VU** la délibération DE-22-09-1-15 du 28 septembre 2022, portant sur la convention de partenariat pour la mise en œuvre des projets des collectivités lauréates du programme Territoires volontaires ;

**VU** le bail mobilité consenti à Madame Eline-Tirsa POTY en date du 2 mars 2023, pour la mise à disposition du logement meublé situé au 2<sup>ème</sup> étage droite de l'immeuble 59 rue de la Jarry à compter du 27 février 2023 et jusqu'au 14 octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier par avenant le bail mobilité en date du 2 mars 2023, au regard de l'accord convenu dans la convention de partenariat et d'appeler les loyers du logement meublé situé au 2<sup>ème</sup> étage droite de l'immeuble 59 rue de la Jarry, occupé par Madame Eline-Tirsa POTY, à la Délégation Catholique pour la Coopération ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un avenant au bail mobilité avec Madame Eline-Tirsa POTY, pour la mise à disposition du logement meublé situé au 2<sup>ème</sup> étage droite du bâtiment sis, 59, rue de la Jarry, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 650,00 € (six-cent-cinquante euros), toutes charges comprises à compter du 27 février 2023 et jusqu'au 14 octobre 2023 inclus, qui sera appelée auprès de la Délégation Catholique pour Coopération sise 106 rue du Bac à PARIS (75007) représentée par son délégué général, Monsieur Guillaume NICOLAS. Cet avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230522-lmc1H10827H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/05/2023  
Date de Publication : 22/05/2023